

Saisine par Monsieur Hugues de la Rocque

Le Comité relatif à l'Honnêteté, à l'indépendance et au Pluralisme de l'Information et des Programmes de France Télévision a été saisi, le 22 avril 2025, par Monsieur Hugues de La Rocque, pour un montage d'images, accompagné d'un commentaire, de nature, selon lui, à porter gravement atteinte à la mémoire de son grand-père le colonel François de La Rocque, dirigeant des Croix de Feu et Président du Parti Social Français dans les années 1930.

La séquence en cause, très courte (moins de deux minutes) figure dans le premier épisode d'une émission historique intitulée « Le serment de Henri et Marcel », proposée dans le magazine « 13h15 Le Dimanche » présenté par Laurent Delahousse. Cette émission en quatre épisodes, fruit d'un travail journalistique de grande qualité nourri de recherches approfondies, permettait de découvrir un aspect peu connu de la vie et de la personnalité d'Henri Krasucki, ex-leader de la CGT, et de Marcel Dassault, célèbre ingénieur et avionneur, qui s'étaient rencontrés dans des circonstances tragiques au camp de Buchenwald, et y avaient noué une relation durable, restée secrète.

Le film « Le serment de Henri et Marcel » donne lieu à une remise en perspective historique des années 1930, prélude à la deuxième guerre mondiale et à ses horreurs, avec, en particulier, l'arrivée d'Hitler au pouvoir.

Pour disposer d'un maximum d'éléments sur la période d'avant-guerre et les années d'occupation, le Comité, outre le visionnage du film et la lecture d'ouvrages traitant du sujet, a décidé de procéder à des auditions. Il a donc entendu, le 16 juin 2025, le journaliste Emmanuel Laurentin, qui a créé et porté pendant vingt ans la célèbre émission « La fabrique de l'histoire », puis les historiens Michel Winock, Serge Bernstein et Jean-Noël Jeanneney, toutes personnalités de renom qui ont beaucoup écrit et enseigné sur cette période.

De même, soucieux de bien comprendre le projet du film « Le serment de Henri et Marcel », ainsi que les choix éditoriaux qui ont pu être faits au fil des séquences, le Comité a longuement entendu le 8 octobre 2025 Jean-Michel Carpentier, rédacteur en chef des 13h15 Samedi et Dimanche, Florent Muller, réalisateur, Sébastien Legay, président de France TV Presse et Virginie Marquet, avocate.

Comme indiqué au début de cet avis, une seule séquence est l'objet de la présente saisine. Plus précisément, l'illustration rapide de la prise de pouvoir par Hitler, et de certaines de ses conséquences pour la vie politique française.

La séquence commence avec Hitler, en habit, nouveau chancelier, saluant une foule allemande enthousiaste, qui laisse place à Hitler, cette fois en uniforme, passant en revue un défilé impressionnant, par son ampleur et sa discipline, de soldats allemands. Ces images sont immédiatement suivies de celles du colonel de La Rocque entouré de

drapeaux, faisant un discours sur une estrade, devant un défilé de type paramilitaire de membres des Croix de Feu sur les Champs Elysées. L'image suivante montre ces mêmes Croix de Feu marchant sur une autre artère parisienne, non précisée, portant brassards et décorations. Le commentaire de cette séquence souligne (qu'Hitler) « ne perd pas une occasion pour défier les démocraties européennes. En France, les ligues d'extrême droite dont celle du colonel La Rocque se sentent pousser des ailes, lors des manifestations violentes du 6 février 1934 qui font 12 morts et 2000 blessés à la Concorde.. », cette dernière partie de phrase (lors des manifestations violentes ... Concorde) étant dite sur fond de défilé Croix de feu.

Le montage de cette séquence, le choix des images et du commentaire résultent d'une réflexion et d'une intention clairement assumées par les auteurs du film. Le Comité d'éthique, qui respecte évidemment la liberté éditoriale, ne peut qu'en prendre acte.

Le Comité estime toutefois que l'enchaînement des images, précédemment décrit, et le commentaire, sont susceptibles, pour un public non éclairé, de créer une confusion quant à la filiation politique et idéologique des Croix de Feu, et surtout quant à leur rôle le 6 février 1934. Il est en effet reconnu que les troupes du colonel de La Rocque ne sont pas allées au-delà de la rue de Bourgogne, sur décision de leur chef, ce qui lui a valu de vives attaques, et n'ont donc pas de responsabilité directe dans les événements insurrectionnels qui ont endeuillé la place de la Concorde et menacé l'Assemblée Nationale.

Donner à penser le contraire ne rend pas compte du rôle exact du colonel de La Rocque le 6 février 1934. Or, compte tenu de la qualité d'ensemble de ce film et de son degré d'exigence, cette information aurait mérité d'être apportée aux téléspectateurs qui suivent assidûment « 13h15 le dimanche », soit en direct soit en replay. Le Comité comprend donc le regret du petit-fils du colonel de La Rocque qu'elle ne l'ait pas été, ce qui, notamment sur ce point précis, est de nature à porter atteinte à sa mémoire.